

CRYLAX

714 Route de Plessy
74300 Thyez - FRANCE
Tel : 0450960920
E-mail: info@crylax.com

[HTTP://WWW.CRYLAX.COM](http://www.crylax.com)

MSMS - 2020

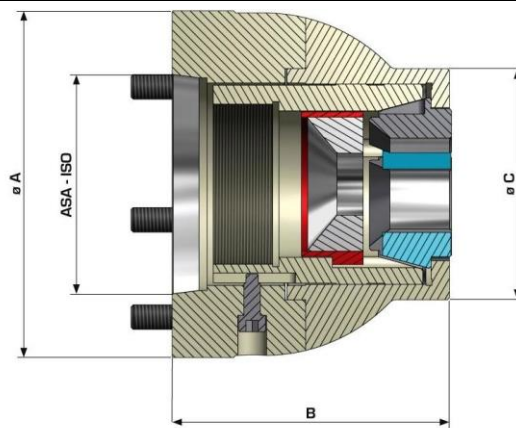


MANDRINS UNILOCK® Italian Style
A PINCES POUSSEES POUR TOURS CN
COMPATIBLES FB, BA, DIN 6343



Le mandrin *Italian Style* a été conçu pour les tours à commande numérique, les travaux en barres et lopins sur broche principale ou contrebroche.

Italian Style est compatible avec les pinces standards de type **FB, BA et DIN 6343**.



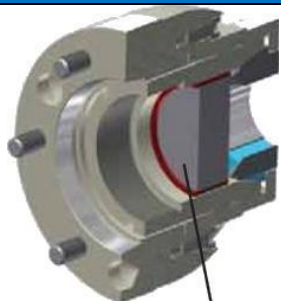
ITALIAN STYLE	ASA	ISO	$\varnothing A$	B	$\varnothing C$		
SMS 45	5	115	135	127	88	45	38
SMS 65	6	140-160	168	135	112	65	56
SMS 80	6-8	160-170	206	145	132	80	69
SMS 95	8	170	198	164	178	95	82
SMS 140	8-11	220	228	151	228	140	120

AVANTAGES

Encombrement minimum
Bonnet à changement rapide
Serrage à pince fixe
Ne marque pas les pièces

Arrêts machine réduits
Tolérances d'usinage inférieures aux normes DIN
Plage d'utilisation 1mm
Serrage des bruts, laminés, forgés, fonderies

CARACTERISTIQUES



Butée réglable

Travaux de reprise :

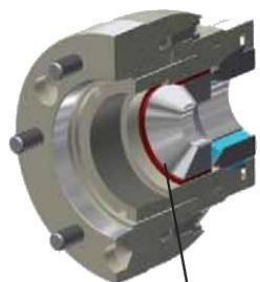
Un logement a été aménagé à l'intérieur de la douille pour recevoir une butée réglable.



Bague à changement rapide

Bonnet à changement rapide :

Il suffit de desserrer les vis et de décaler légèrement la bonnet pour procéder au changement de pince.

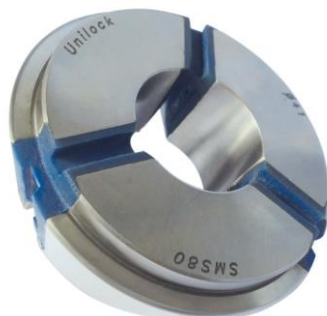


Douille d'indexage ou de centrage

Travaux en barre :

Un logement a été aménagé à l'intérieur de la douille pour recevoir une douille de centrage ou d'indexage. Lors de la phase de ravitaillement par l'embarreur, cette douille permet l'orientation des barres hexagonales, carrées et profilées avec la pince de serrage.

PRESENTATION DES PINCES SMS



Toutes les pinces UNILOCK SMS sont **compatibles** avec les porte-pinces standards de type **FB, BA et DIN 6343**.

Les pinces UNILOCK SMS sont composées d'inserts métalliques assemblés par polyuréthane vulcanisé.

Cette conception permet un serrage radial parfait, en bloquant la pièce sur toute la longueur de l'alésage, et élimine l'intrusion des copeaux à l'intérieur du mandrin porte-pince.

Appliquées au mandrin principal du tour, elles sont adaptées à au travail en barre.

En outre, la ductilité constructive du système apporte facilement des solutions aux serrages spécifiques des barres tréfilées, laminées, rectifiées et des tubes.

LES POINTS FORTS

La pince UNILOCK SMS serre par **accouplement conique**.

Cette particularité permet d'obtenir une **force de serrage supérieure** de 5 à 10 fois à celle des pinces traditionnelles

Serrage par accouplement conique : cette caractéristique permet à chaque secteur de la pince de serrer de façon radiale sur toute sa longueur, créant ainsi une force de serrage supérieure de 5 à 10 fois à celle des pinces traditionnelles qui flambent et ne serrent qu'en bout. La pince Unilock SMS remplace aussi les pinces double-cône.

Serrage à pince fixe : la pince SMS ferme parallèlement à l'axe de la barre sans interférer sur son déplacement. Ainsi, elle ne surcharge pas l'axe des contre-broches.

Grande élasticité : Grâce à son élasticité élevée, la pince Unilock SMS s'adapte aux imperfections des barres. Elle est idéale pour le serrage des laminés, forgés et pièces de fonderie

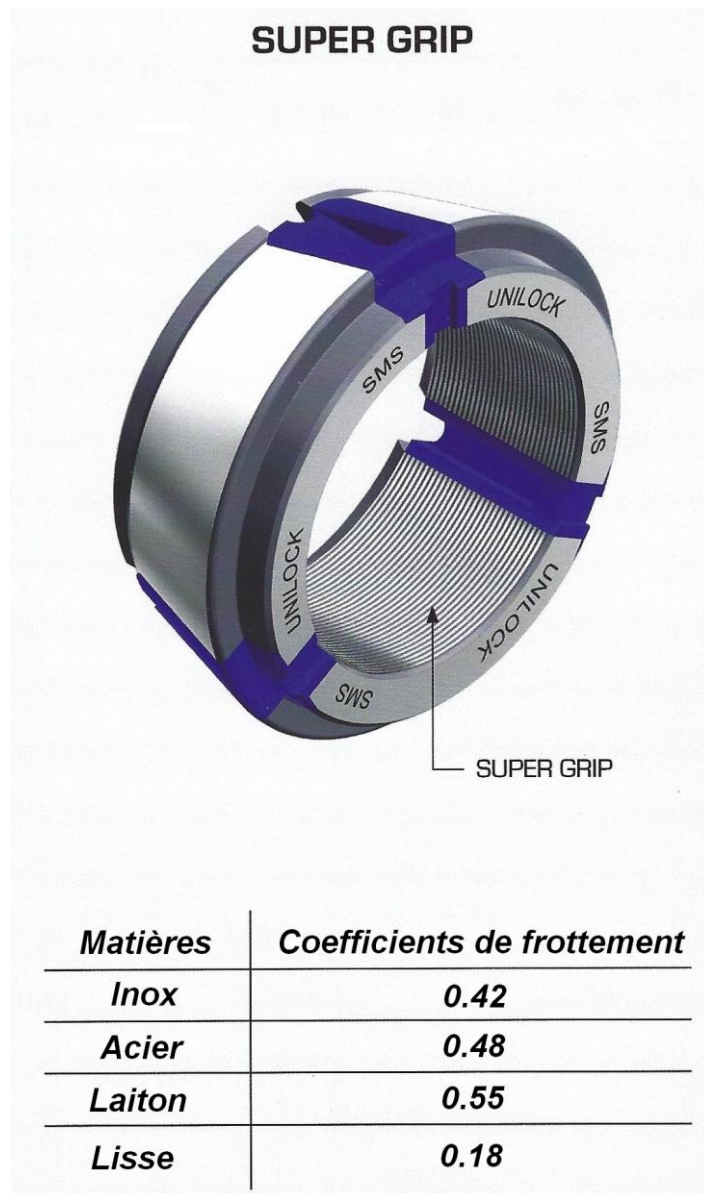
Diminution des vibrations : la grande force de la pince SMS élimine considérablement les vibrations et résonances.

*Serrage à pince fixe de la barre,
Grande élasticité
Réduction des vibrations
Diminution de l'usure des outils
Absence d'usure de la pince
Arrêts machine réduits*



Ne marque pas la superficie des pièces : durant la phase de serrage, grâce au serrage fixe similaire à celui d'un mandrin auto-centrant, la barre n'est ni marquée, ni rayée par la pince.

Ne triangule pas les tubes : la grande surface des mors permet d'abaisser la force de serrage, évitant ainsi les déformations des tubes. Les gains de production atteignent de 20 à 30%.

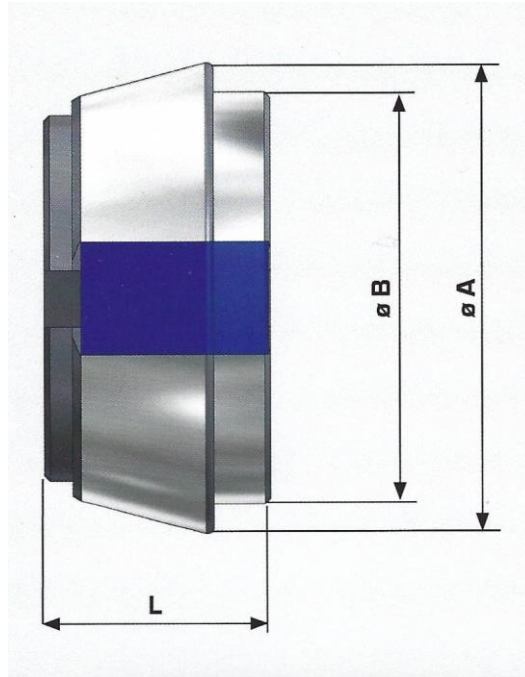
PINCES SMS SUPERGRIP

En plus des caractéristiques de base de la pince SMS, la pince Unilock **SUPER-GRIP** présente sur ses mors une rugosité obtenue par usinage à haut coefficient de frottement qui augmente encore la force de serrage.



Le coefficient de frottement est déterminé par le type de rugosité présent à l'intérieur des pinces, et doit être déterminé en fonction du type de matière à serrer :
Inox, aciers, laiton.

COMPATIBLES FB, BA et DIN 6343

DIMENSIONS STANDARD



COMPATIBLES FB, BA et DIN 6343

NORMES			DIMENSIONS				CAPACITES	
Code	Type F	E-DIN 6343	BA	A	B	L	F maxi 	F maxi 
SMS32	F35	163E	BA30	48	38	31.5	32	27
SMS45	F48 – 81	173E	BA42	60	50	31	45	38
SMS56	F58	177E	BA52	70	60	30	56	47
SMS65	F66 – 359	185E	BA60	84	73	40	65	56
SMS75	-	-	BA70	98	85	48	75	65
SMS80	-	-	-	104	91	38	80	69
SMS95	-	-	-	118	99	49	95	82



Conditions générales de vente

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux dispositions ci-dessous qui ne sauraient être modifiées sauf stipulation contraire.

AVERTISSEMENT

Crylax se réserve le droit d'apporter sans préavis toute modification dans la réalisation et les données techniques de ses produits. De ce fait, les dessins et indications inscrits dans ce catalogue ne sont donnés qu'à titre indicatif.

COMMANDES

Toute première commande nécessitant l'ouverture d'un compte client doit être accompagnée de son règlement, d'un relevé d'identité bancaire et des références commerciales d'usage. Sans ces documents, nos envois seront faits contre remboursement ou par règlement préalable. Minimum de commande 150 Euros net hors taxes.

PRIX

Les prix retenus pour la facturation sont toujours ceux de notre tarif en vigueur au moment de la livraison.

FRAIS DE PORT ET DE REGLEMENT

Les frais de port et d'emballage et de règlement sont toujours à la charge du client. Les emballages ne sont pas repris.

EXPÉDITIONS

Les commandes sont exécutées dans la plus grande exactitude compatible avec les aléas de la fabrication et des approvisionnements. Les expéditions sont faites aux risques et périls du client, quel que soit le mode de transport utilisé. Le franco de port éventuel ne change pas ces conditions.

EXPORTATION

Nos modalités de livraison à l'exportation sont régies par les Incoterms de la chambre de commerce internationale indiqués sur nos factures.

RÉCLAMATIONS

Toute contestation, pour être prise en considération, devra être formulée au transporteur responsable par lettre recommandée dans les trois (3) jours (article 105 du code du commerce). Aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé un délai de huit (8) jours après réception de la marchandise. Aucun retour ne sera accepté sans notre accord préalable et écrit, les articles retournés devront être récents, à l'état de neuf et dans leur emballage d'origine. En cas de retour, nous nous réservons la possibilité d'appliquer une moins-value de 20 % (vingt-pour-cent) sur le prix facturé, à titre d'indemnité relative aux frais subis.

DÉLAIS

Les délais sont donnés à titre indicatif, leur non-observation, non plus que l'obligation de livraison complète, ne peuvent engager notre responsabilité. Les retards ne donnent aux clients aucun droit d'annuler les commandes, d'en refuser la livraison ou de réclamer des dommages-intérêts ou indemnités à quelque titre que ce soit.

GARANTIE

La sévérité de notre contrôle nous permet de garantir nos fournitures contre tout vice de fabrication. Toutefois, si pour des raisons indépendantes de notre volonté, un défaut se révélait à l'usage, notre garantie se limite à l'échange du produit reconnu par nous défectueux, à l'exclusion de tous dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit.

PAIEMENT – PENALITES DE RETARD

Factures jusqu'à 150 Euros net hors taxes : comptant par chèque ou virement impérativement sous huit (8) jours date de facture sans aucune déduction d'escompte. Factures supérieures à 150 Euros net hors taxes : par chèque date de facture à 30 jours nets. Nous refusons les traites. Nos factures sont toujours payables à Thyez aux échéances fixées suivant nos accords particuliers. A défaut de paiement à l'échéance, nous appliquerons en plus des agios correspondants, au taux de 1.7 % par mois, une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement (art L441-6 et D441.5 du code du commerce). Le non-paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de nos créances et la suspension ou l'annulation à notre gré des commandes et livraisons en cours.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ – TRANSFERT DES RISQUES

Il est expressément convenu que le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts (loi n° 80-335 du 12 mai 1980), la remise du chèque ou autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. Cependant, dès la livraison des dites marchandises, l'acquéreur en deviendra responsable, le transfert de la possession impliquant le transfert des risques. Il s'engage à souscrire, dès à présent, au bénéfice du vendeur, un contrat d'assurances garantissant leur perte, vol, détérioration ou destruction.

ORIGINE

Bien que n'étant pas fournis par les constructeurs cités dans notre catalogue, les produits que nous proposons s'adaptent parfaitement à leurs machines. Les marques demeurent la propriété de leurs dépositaires et ne sont citées que pour diminuer les risques d'erreur dans les commandes. Les dessins et plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Ils peuvent être modifiés sans préavis. Les plans et échantillons qui nous sont adressés pour fabrications spéciales ne sont pas rendus.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

En cas de contestation, il est fait attribution expresse de juridiction au tribunal d'Annecy dont dépend notre siège, à l'exclusion de tout autre.